

La Section Sportive Scolaire Athlétisme offre aux élèves volontaires qu'ils soient ou non licenciés dans un club, la possibilité de s'investir dans leur sport de prédilection sans négliger leurs études.

Elle participe à développer chez les jeunes une image positive d'eux-mêmes, les mettant dans des conditions facilitant les apprentissages, qu'ils soient scolaires ou sportifs.

Les entrainements sont assurés conjointement par des cadres fédéraux de l'ABV et du Comité Départemental grâce à une convention.

POURQUOI CHOISIR CETTE OPTION FACULTATIVE ?

- Progresser et être valorisé dans son sport de prédilection.
- Atteindre un bon niveau de pratique sans pour autant avoir pour objet la formation de sportifs de haut niveau.
- Former de futurs éducateurs, arbitres, officiels ou dirigeants.

Cette option n'est pas prise en compte dans le contrôle continu pour le baccalauréat.